

Direction de la formation et de l'enseignement professionnelle

Wilaya De: Bordj Bou Arreridj

Centre de formation professionnelle et de l'apprentissage Khelil

NIF : 001034209014059

**AVIS D'ATtribution PROVISOIRE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2026**

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 portant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Il est porte a la connaissance de l' ensemble des soumissionnaires ayant participe a l' avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° : 01/2026 publics aux quotidiens « EN-NASR » le 03/02/2026 et «EL MOUDJAHID » le 07/02/2026 relatif a :

Travaux de rénovation et de réfection du chauffage et l'étanchéité et réseaux divers au niveau du CFPA Khelil :

- **Lot n°01 : Travaux de rénovation et de réfection du chauffage au profit du CFPA Khelil**
- **Lot n°02 : Travaux de réfection de l'étanchéité et réseaux divers au niveau du CFPA Khelil**

Qu'après l'évaluation des offres le : 24/02/2026 le marché est attribué provisoirement a l'entreprise suivante:

Opération	Entreprise	Note techniq	Délai	Montante en TTC/DA	observation
Travaux de rénovation et de réfection du chauffage et l'étanchéité et réseaux divers au niveau du CFPA Khelil Lot n°01:Travaux de rénovation et de réfection du chauffage au profit du CFPA Khelil	EURL KHERIBECHE ALU Entreprise travaux de bâtiment TCE 001719009262951	44.67	quarante -cinq (45) JOURS	2 726 290.00	Offre mois disant
Travaux de rénovation et de réfection du chauffage et l'étanchéité et réseaux divers au niveau du CFPA Khelil Lot n°02: Travaux de réfection de l'étanchéité et réseaux divers au niveau du CFPA Khelil	KHALIFA RADOUANE Entreprise travaux de bâtiment TCE 1831943020821300000	31.69	TROIS (03) MOIS	8 435 612.50	Offre mois disant

Tout soumissionnaires qui conteste ce choix , peut introduire un recours auprès de la commission des marché , dans les (10) jours a compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux . ceci en application de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 portant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Les soumissionnaires intéressés a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers ,sont le tenus de rapprocher du service de l'administration, des finances et des moyens du centre de formation professionnelle et de l'apprentissage Khelil au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution.

Le Directeur du centre